JANVIER 2012

Non, la vie dans les SIE n'est pas un long fleuve tranquille...

Depuis plusieurs mois, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires n'a cessé d'interpeller la Direction Générale et les directions départementales sur la situation des SIE. De nombreuses pétitions et interpellations locales ont été relayées à la DG par le bureau national. Ce dernier a saisi la DG à plusieurs reprises, puis officiellement par écrit.

Nous avons ainsi adressé un premier courrier en février sur la situation des services afin d'informer directement (et correctement) l'administration des difficultés rencontrées par les agents (de l'agent C au chef de service) et de lui demander de se mettre le plus rapidement possible en capacité d'améliorer les conditions de travail des agents ce qui passait par exemple par le report du transfert de recouvrement de la contribution économique territoriale (CET).

Nous avons à nouveau saisi la DG sur la situation des SIE en mai dernier puis, en l'absence de réponse à ce courrier, une troisième fois au début du mois de septembre.

En réponse à nos interpellations, le Directeur général nous a adressé un courrier de 5 pages daté du 15 septembre. Cette réponse est particulièrement instructive.

Ce numéro spécial nous permet donc de revenir sur le contenu de ces échanges.

Contribution économique territoriale, dégradation des conditions de travail, URGENCE...

... quelques maux parmi d'autres d'un SIE sous pression

Dans son courrier de février 2010 adressé à la DG, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires évoquait plusieurs thèmes et nouveautés qui ont un impact certain sur les SIE : la mise en place de la Contribution Économique Territoriale (CET) et le transfert de son recouvrement, l'abaissement des seuils de téléprocédures et la formation des agents (plus particulièrement pour la CET, son transfert ainsi que les nouveautés législatives). Notre courrier faisait valoir 3 demandes : un report du recouvrement de la CET, le report de l'abaissement des seuils et une formation rapidement mise en place et efficace pour les agents au recouvrement de la CET et aux nouveautés fiscales. Nous demandions également «des outils informatiques testés, disponibles, fonctionnels, ergonomiques performants, adaptés aux travaux…». Nous terminions enfin notre courrier en interpellant le Directeur général sur le fait que : «pour remplir les missions, les conditions précitées sont nécessaires mais pas suffisantes… nous vous rappelons que les moyens humains sont indispensables pour que la qualité des missions et pour que les conditions de travail des agents s'améliorent.»

Dans sa première réponse de mars 2010, la DG a certes salué le travail effectué par les agents mais sans apporter de réponse concrète satisfaisante à nos 3 demandes.

– Elle indique ainsi que le transfert du recouvrement de la CET ne pouvait être reporté «pour des raisons techniques (l'application RAR n'est pas adaptée au recouvrement de la CFE et les référentiels de structures ont été mis à jour) ainsi que pour des aspects de relations avec les contribuables (information déjà assurée)». Pour notre part, nous estimons que ce report aurait dû être accepté.

– Sur l'abaissement des seuils de télédéclarations, la DG précise que «le premier abaissement de seuil d'octobre 2010 a été un succès, tant au niveau des recettes fiscales obtenues que du nombre de télédéclarants supplémentaires. La DG rappelle que la promotion des téléprocédures s'inscrit dans un processus déjà engagé depuis de nombreuses années. C'est l'action, d'ores et déjà menée par les services, qui a permis à de nombreuses entreprises d'effectuer leurs démarches de manière dématérialisée alors même qu'elles ne relevaient d'aucune obligation (60 % des adhérents aux téléprocédures TVA le sont à titre optionnel). Parmi ceux-ci nombreux sont ceux qui entreront dans l'abaissement de seuil 2011. Sur la formation il est rappelé le système de formation en grappe ou en cascade, il est également fait référence à l'autoformation (sous la forme de e-formation).»

La réponse de la DG est pour le moins légère et en total décalage avec les enjeux, elle n'anticipe pas non plus l'impact de ces vagues d'abaissements qui générera immanquablement du travail dans les SIE. Ce nouvel abaissement de seuil (alors que la loi de finances rectificatives pour 2011 prévoit d'ores et déjà plusieurs vagues d'abaissement) va concerner des entreprises de taille moyenne voire petite qui ne disposent pas toujours de l'information ni des moyens matériels, techniques et humains pour télédéclarer. Certaines d'entre elles feront donc appel à leur comptable ce qui ne manquera pas de leur occasionner des charges supplémentaires en période de crise économique. Pour celles qui ne pourront pas, les services feront de l'assistance. Mais dans tous les cas, les services retraiteront les anomalies !

– Enfin, alors que la CET constitue une réforme fiscale de grande ampleur, la formation proposée par l'administration, «au rabais» pourrait-on dire (sans faire insulte aux formateurs), a généré de grandes frustrations : «l'intendance suivra !» semble penser la DG…

Effectifs et organisation du travail : les SIE en autogestion

Ces réponses, particulièrement insuffisantes au regard des enjeux et des urgences, a conduit l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires à intervenir à l'issue du groupe de travail sur les PRS au cours duquel nous avons réitéré nos demandes. La DG s'est alors contentée de rapporter les réponses identiques. Nous avons rappelé avec force qu'une fois encore, on transférait des missions aux agents des SIE dans un contexte de baisse générale des emplois, sans formation digne de ce nom, sans formation aux nouveautés fiscales, sans outils informatiques adaptés…

En effet, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé plusieurs fois les modalités de formation actuelle («en cascade» ou «en grappe») où un petit nombre d'agents sont formés et sont à leur tour chargés de former les autres dans des conditions de plus en plus difficiles (et de fait, trop souvent «sur le tas»). Malgré l'implication et la compétence des formateurs, cette méthode n'est pas adaptée à un chantier tel que la mise en place de la CET (ni pour d'autres nouveautés législatives). L'e-formation n'est pas plus adaptée à un tel changement législatif. La politique de formation mise en œuvre à la DGFiP dans ce cadre s'est avérée déconnectée des besoins réels des services qui, dans le même temps, devaient faire face à d'autres tâches.

En fin d'année 2010, nous sommes de nouveau intervenus au niveau ministériel. En effet, au regard des missions incombant aux services, et avec les réductions d'effectifs que les services continuent de subir, les agents ne peuvent toujours pas se former correctement (que ce soit en e-formation ou sur une demi-journée) à la CET. Ils sont sollicités fréquemment par les contribuables, ils ne disposent pas d'espace dédié pour se former, bref, les conditions de travail actuelles ne se prêtent pas au dispositif de la DG ! Celle-ci a eu beau admettre du bout des lèvres qu'il ne s'agissait que d'une information sur la CET qui avait été dispensée aux agents pour répondre à une «commande», le constat d'échec demeure : l'administration reste sourde aux demandes d'amélioration de la formation pour les agents des SIE. Rien de nouveau sous le soleil, la formation est indispensable mais là aussi les moyens ne sont pas adaptés à tel point que les agents sont mis en listes d'attente pour être formés sur la CFE. Or, sans agents correctement formés, c'est la qualité du travail qui est mise en péril... Or, au regard du turn-over dans certains services (fréquemment 40-50 %), il faudrait former l'ensemble des agents et des chefs de service à l'ensemble des nouveautés pour que la DGFiP continue d'assurer des missions véritablement de qualité.

Mai 2011 : l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires saisit officiellement le Directeur général sur la situation des SIE

Devant la recrudescence des difficultés dans les SIE et la situation explosive d'un nombre croissant de services, nous avons de nouveau saisi la DG par un courrier début mai (cette saisine a été relayée au CTPC du 9 septembre et suivie d'un courrier de relance en l'absence de réponse).

Dans ce courrier, nous évoquions la situation globale des SIE et demandions : que la question des moyens, notamment humains, soit examinée sans dogmatisme et l'instauration de mesures d'urgence pour améliorer les conditions de travail des agents.

Voici, pour mémoire, quelques extraits de ce courrier :

«L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a déjà interpellé plusieurs fois la Direction Générale sur les services des impôts des entreprises (SIE) tant par téléphone, que par courrier pour obtenir des mesures visant à soutenir l'ensemble des agents y compris l'encadrement face à l'accroissement des charges de travail dans un contexte de suppressions d'emplois. (…)

Pour cela la question des moyens humains doit être abordée sans aucun dogmatisme. De même la question du management et du pilotage par indicateurs qui doit être révisée et se concrétiser au quotidien, pour les agents et au delà du discours prononcé par le DG (…)

Un plan d'urgence doit être mis en œuvre pour la formation (les agents veulent être formés à leur matière, voir les espaces de dialogue...), pour la diffusion de l'information, notamment par la rédaction de notes synthétiques, claires, les moins sujettes à interprétation et immédiatement utiles. Il s'agit également de prendre en compte la technicité pour retrouver le sens et la qualité des missions. Il convient de redonner du temps au travail, en privilégiant la qualité et l'efficacité plutôt que la quantité.»

Septembre 2011 : la relance ... et la réponse du Directeur général

La réponse du DG peut se résumer ainsi : dans un contexte d'accroissement des charges et de suppressions d'emplois, le DG soutient la thèse selon laquelle les avantages de la dématérialisation, l'amélioration de la formation et de la diffusion des notes permettront d'améliorer la situation des SIE. Nous jugeons très utile de revenir sur ces différents points et sur «les quelques démarches qui lui paraissent emblématiques.»

♦ *Les téléprocédures et la dématérialisation : solutions à la pénurie d'emplois ?*

Sur ce point, la réponse du DG est sans équivoque : «Sur les téléprocédures la DGFIP s'est mise en capacité d'améliorer le dispositif et de renforcer les plateaux d'assistance ainsi que sa communication en amont, tant vis-à-vis des usagers que du réseau en cas d'incident. Cela conjointement à la refonte du parcours usagers tout en supprimant le certificat, un simple identifiant-mot de passe leur permettant d'accomplir leurs obligations».

Le DG se montre particulièrement volontariste lorsqu'il précise que : «La dématérialisation de nouveaux imprimés va se poursuivre, l'exemple des imprimés pour les SCI a rencontré un vif succès puisque 151 726 télédéclarations 2072 ont été déposées générant une diminution des tâches de saisie pour les services».

Par ailleurs, la DG reconnaît en réalité à demi mot que : «les téléprocédures peuvent rencontrer des difficultés techniques au début ou entraîner des questions de la part des usagers, aboutissant ponctuellement à une charge de sollicitation pour les services, il ne faudrait pas pour autant en minimiser les apports de simplification, de sécurisation des échanges et de suppression des tâches matérielles, tant pour les entreprises que pour nos services.»

Revenant sur la question de la CET, le DG tire un bilan très positif de sa mise en œuvre : «Sur la réforme de la TP malgré des délais de mise en place très brefs de la CET, il peut être dressé un bilan positif de l'application de cette nouvelle législation par la DGFiP et du recouvrement de ces impositions. Les rentrées budgétaires se sont avérées proches des prévisions voire supérieures, et la deuxième campagne est en cours.»

La DG admet que cela a entraîné un gros effort d'adaptation pour les services et les agents sur un temps très court, elle reconnaît que cela a déclenché de nombreuses sollicitations de la part des entreprises qui, pour elle, sont d'ailleurs la marque de confiance qu'elles mettent dans la qualité des réponses des SIE. Mais il ne faut pas être devin pour voir que la DG considère que cet effort d'adaptation est passager, conjoncturel... Les agents apprécieront. Par ailleurs, elle voit cependant encore et toujours dans la dématérialisation la solution à tous les problèmes : «La réforme s'est accompagnée de la création immédiate des procédures dématérialisées et de déclaration et de paiement, évitant le traitement de déclaration papier et de chèques ou de virement.»

Au fond, l'administration persiste dans sa volonté de dématérialiser les procédures, les imprimés, les liaisons…Elle a d'ailleurs décidé la généralisation des téléprocédures en abaissant de nouveau les seuils pour qu'à compter de 2015 l'ensemble des entreprises soient soumises à l'obligation de télédéclarer et télérégler ! (loi de finances rectificative 2011). Pour la DG, les difficultés ne seraient que transitoires, les problèmes devant se résoudre grâce aux évolutions et aux nouvelles versions des logiciels. Copernic, les services informatiques et l'assistance vont devoir veiller au grain mais comment, à effectifs et moyens constants ? Vieille antienne ressassée qui nie la réalité des conditions de travail des agents dans le seul but d'afficher des gains de productivité qu'elle n'est même pas en mesure de chiffrer (rapport de la Cour des Comptes remis au Sénat en octobre 2011).

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, ces gains sont au mieux anticipés, au pire fantasmés. De plus, ils ne tiennent aucunement compte de l'évolution (à la hausse) de la charge de travail globale des services (CET, autoentrepreneurs, procédure de remboursement de crédit de TVA...). En réalité, l'administration n'attend pas que les services aient atteint un « rythme de croisière », la surcharge de travail liée à la mise en place de ces outils n'est jamais évaluée ni prise en compte dans un contexte où l'ensemble des nouveautés législatives vient percuter les services. Des difficultés transitoires successives deviennent permanentes surtout lorsqu'elles s'ajoutent à d'autres difficultés (structurelles et transitoires) ! Tant et si bien que les agents ne peuvent consacrer du temps à faire un travail de qualité, à assimiler la législation et à l'appliquer, ils font de l'abattage et en souffrent de plus en plus.

Dématérialisation, simplification, ces mots deviennent les synonymes de réduction des effectifs et de rabougrissement des missions. La réalité est malheureusement plus simple. Ne vous donnez pas cette «peine» d'évaluer de prétendus gains de productivité dans un tel contexte serait-on tenté de dire sachant pertinemment que la DG ne fait que répondre à une commande politique absurde en matière d'effectifs.

Pourtant, ce travail indispensable de gestion, maillon esssentiel d'une chaîne de travail cohérente assiette-programmation-contrôle-recouvrement, devrait être renforcé afin de redonner du sens aux missions. En l'affaiblissant, c'est l'ensemble de la chaîne qui est en péril. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, les suppressions d'effectifs doivent être stoppées pour que les agents puissent assurer leur mission, qu'ils disposent de temps pour s'approprier les nouveaux outils ou les nouveautés législatives. Il est absolument nécessaire que leur technicité soit reconnue dans la gestion des dossiers, leurs suivis.

♦ *Le transfert du recouvrement de la cotisation foncière des entreprises*

Là encore, la réponse du DG est prévisible : «Dans un contexte technique ou l'encaissement des paiements par chèques ou par TIP continue à être assuré par les centres d'encaissement, ce ne sont donc pas des tâches de saisie qui sont ainsi transférées mais d'accueil et de renseignements des entreprises, de traitements des difficultés de paiement et de recouvrement forcé». Ces tâches représentent une charge de travail importante mais elles sont minimisées semble-t-il par la DG.

La réception, l'accueil, donner des renseignements et des réponses aux contribuables, faire face à de l'agressivité, traiter les difficultés de paiement, établir des plans de règlements, assurer le recouvrement et les procédures de recouvrement forcé, si cela ne constitue pas un véritable accroissement de charge, comment doit-on le qualifier ? Ces charges ne risquent pas de diminuer avec la période de crise économique et sociale à laquelle nous sommes confrontés, au-delà de la question spécifique du recouvrement de la TP-CFE. Or les comptes de restes à recouvrer ne sont pas négligeables, ils ont explosé avec le transfert du recouvrement de la TP-CFE dans bon nombre d'endroits et la DG ne s'est pas donné les moyens d'apurer le passif ...

Bien évidemment, pour les agents, il s'agit d'intégrer et de digérer de nouveaux processus métier et une application supplémentaire (REC-MEN) «obsolète» aux dires de bon nombre d'agents dans un contexte de travail déjà chargé. Les modalités d'accompagnement consistent «auprès de chaque SIE, en la désignation dans les SIP et trésorerie d'un référent de proximité susceptible d'apporter un soutien technique en matière de recouvrement d'un impôt sur rôle», d'autre part en la mise en place d'une BAO.

A croire que les effectifs des SIP et des trésoreries sont suffisamment pourvus pour assurer leurs missions et qu'ils disposent encore de temps pour apporter une aide et un soutien aux SIE en difficultés (La DG ignorerait-elle les incidents qui se produisent à l'accueil des SIP ou des trésoreries cet automne...).

♦ *Des notes en veux-tu, en voilà...*

Une note «synthétique» a été diffusée concernant les nouveautés législatives et leurs incidences.

La DG y revient, à demi-mot, sur l'avalanche de notes de ces derniers temps. Elle précise que : «ce type de document, au même titre que les notes de campagne est nécessairement copieux, tant en raison de la richesse de l'actualité législative ou informatique, que du parti pris pédagogique vis-à-vis des lecteurs (ces notes) peuvent être suivies de notes complémentaires, notamment lors de la livraison informatique ou d'apport de précisions». Doit-on vraiment en être rassurés … ?

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la conception, la formation, l'information et la diffusion des notes sont à repenser en fonction d'un objectif : qu'elles soient le plus rapidement possible assimilables et exploitables par les agents (ce qui suppose à l'évidence une information et/ou une formation adéquate). Les notes actuelles ne répondent pas à cet objectif. Elles n'ont rien de pédagogiques au regard du nombre de pages et du temps qui doit être consacré à leur lecture et leur assimilation. Il suffit de regarder à titre d'exemple une des dernières notes diffusées «palier BDRP» du 30 septembre : 101 pages, nouveau score établi ! Les circuits de diffusion des notes doivent être modifiés.

- **Ce que les agents veulent, ce ne sont pas des avalanches de notes dans leur messagerie ou une mise en libre consultation dans un répertoire partagé, c'est en absorber «la substantifique moelle» !**
- **Au sein d'un même département, ce qu'ils refusent, c'est l'interprétation différenciée des notes et des prises de position qui ne soient pas similaires.**
- **Ce qu'ils réclament c'est un décryptage, une analyse, une synthèse de ces notes, un soutien technique, c'est-à-dire un travail effectué et réalisé en amont qui les amènent à être opérationnels.**

  Pour ce faire, il faut notamment des réunions de service pour pouvoir partager et mutualiser les informations ou des journées d'étude pour que les services prennent des positions harmonisées afin que les renseignements délivrés aux contribuables soient les mêmes dans chaque SIE et que les procédures mises en place soient identiques.

«Faire et défaire ce n'est pas travailler !» : faute d'une anticipation suffisante sur les processus métiers et les outils informatiques mis en place, les agents se transforment en Pénélope : ils en ont assez ! Bien évidemment pour mettre en place un tel soutien aux services, cela suppose des agents qui ne soient pas surchargés…

La demande existe : l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et les agents à Marseille viennent de le rappeler à leur direction au cours d'une audience.

♦ *Valeurs locatives : quelle fiabilisation ?*

Le processus de fiabilisation des valeurs locatives et la révision foncière s'inscrivent dans «un double contexte la réforme de la TP d'une part et la révision foncière d'autre part. Pour la DG : « il s'agit d'opérer une mise à jour permanente et automatisée des tarifs pour éviter de lier l'évolution des valeurs locatives à une révision générale. Elle se situe dans un contexte déjà chargé». Officiellement, la DG a décidé de desserrer le calendrier, sauf que la date butoir reste la même le 31 décembre 2012. Ces travaux n'ayant que rarement débuté, les services déjà débordés n'ont pas pu s'atteler à la tâche. Mise devant le fait accompli, la DG a dû inséré une nouvelle période de fiabilisation. Désormais, les directions ont relayé le message et la pression monte : les services doivent s'y mettre !

Les directions locales unifiées se saisissent du problème : plusieurs services sont concernés, notamment ceux en charge des missions foncières. Certains départements ont mobilisé les EDRA pour faire face. Mais quid des autres services qui ne bénéficieront d'aucun renfort ? Une automatisation des liaisons entre les applications professionnelles et foncières a été décidée en haut lieu, «l'objectif est d'améliorer la qualité et la cohérence des bases de fiscalité directe locale tout en simplifiant les travaux des services» martèle l'administration. La saisie manuelle des fiches d'évaluation de l'ordre de 190 000 serait ainsi évitée. Ceci demande à être confirmé.

Le principe de la mise à jour annuelle des locaux ne soulève pas de question de principe, mais c'est bien les conditions dans lesquelles l'opération va se dérouler qui en soulèvent de sérieuses. Dans un contexte déjà très chargé et tendu, l'administration continue d'empiler des strates de réforme et des travaux supplémentaires sur les SIE alors qu'aucun coup d'arrêt n'est mis aux suppressions d'emplois. Ce sont les agents et le travail qui en pâtissent...

Actualités : Bien des choses en somme !

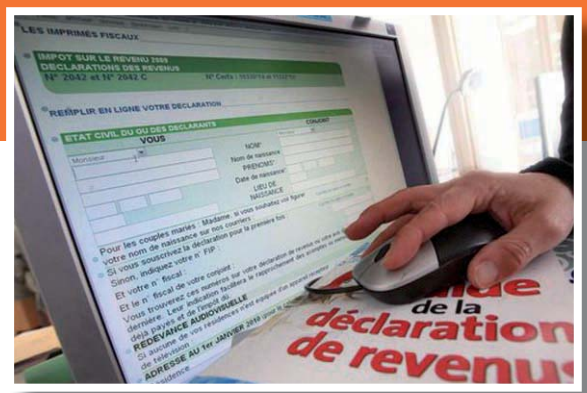

Au menu des réjouissances, il ne manquait plus que Chorus !

Il nous faut revenir sur les compléments de réponse fournis par la DG concernant la livraison de nouvelles applications, faisant ainsi référence à 2 notes concernant le déploiement de Chorus – DSO et la suppression des applications NDL,CGL et RFA à compter du 1er janvier (en clair, les intégrations comptables dans Chorus après le basculement des écritures au 31 décembre). La centrale a prévu un dispositif de formation. Au regard des expériences passées, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demeurera particulièrement vigilante sur ce dispositif. Certes, les remboursements de crédit de TVA via Chorus ont déjà commencé. Les conséquences et les incidences sur les services ne vont donc pas tarder à apparaître.

Pour le coup, c'est la comptabilité des SIE qui va être fortement impactée sachant que là aussi les cellules fonctionnent avec très peu de personnels. Le «référent télédéclaration» (en charge des réponses et de l'assistance aux nouveaux abonnés) est en effet très souvent l'agent de la comptabilité. Or, ces agents sont confrontés au retraitement des anomalies liés aux télévirements (problème d'appariement entre le paiement et la déclaration, virements effectués et comptabilisés dans les applicatifs DGFiP mais absents du compte de l'entreprise…).

Les procédures de remboursement de crédit de TVA mises en place via Chorus nécessitent des opérations de vérification, correction de données (libellé des RIB, code IBAN, vérification de l'ensemble des paiements du contribuable, habilitation sur les applications pour la consultation, lancement de la demande de remboursement…). Les entreprises risquent de voir les délais de traitement s'allonger… Formation comptable dans l'urgence et une surchauffe à venir pour ces cellules, les paris sont ouverts ?

Le soutien du réseau doit être pris en compte

Affichant son soutien aux services, la DG a lancé plusieurs démarches en rapprochant les bureaux des utilisateurs, en organisant une visite de rédacteurs dans une DDFiP afin de tester un simulateur sur le dégrèvement transitoire dans le cadre de la réforme de la TP. Une note d'accompagnement et les schémas comptables envisagés ont été diffusés. Les agents des SIE ou ceux des directions en charge de la division de la fiscalité des professionnels ou du contentieux se retrouvent désormais à gérer les conséquences de la réforme dans une gestion au coup par coup, voire « après coup » puisque les circulaires et les applicatifs sont actualisés au fur et à mesure des évolutions législatives et des obligations déclaratives, c'est-à-dire trop souvent au dernier moment. Une fois de plus, le politique décide d'une réforme et l'intendance est censée suivre, coûte que coûte !

Faute d'anticiper les conséquences de certaines réformes, les périodes exceptionnelles de charge se suivent et se multiplient ! Dans les SIE, on remet bien souvent l'ouvrage sur le métier : dégrèvement transitoire CFE, CVAE lorsque les entreprises ont imputé leur dégrèvement transitoire sur le montant du solde CVAE... Les autres services ne sont pas épargnés, qu'il s'agisse des PRS, des services contentieux ou encore des ICE (contrôle CVAE, …). Ces services doivent bien souvent rattraper les travaux qui n'ont pu être menés dans les SIE, en raison de calendriers trop contraints ou faute de disposer à temps de circulaires expliquant la procédure et du personnel qui a été réduit de manière drastique. De quoi être indigné ou résigné quant à la qualité du travail…

Autre source de tensions, l'impact de la réingénierie des processus de recouvrement. Une harmonisation des procédures est certes souhaitable, mais comme toujours, les conditions et les délais de mise en œuvre ne sont pas étudiés : l'outil informatique (RSP) par exemple, n'est toujours pas disponible. N'a-t-on pas mis la charrue avant les bœufs ?

La DG n'aborde pas dans sa réponse à nos interpellations la question sensible des indicateurs et du pilotage. Pour autant, ces thèmes ne sont pas à négliger : en la matière, il y a loin du discours aux actes notamment dans les pratiques locales. Quant à une moindre pression sur les statistiques, celles-ci auraient tendance à s'individualiser de plus en plus. Avec la réingénierie des processus (relance des défaillants,…), il y a en effet fort à craindre que les batteries d'indicateurs vont encore s'étoffer et peser sur l'activité des agents.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, c'est l'un des enjeux majeurs en matière de conditions de travail et de qualité d'exercice des missions.

Et maintenant ?

Dans son courrier du 15 septembre dernier, le Directeur Général reconnaît que : «de nombreux enjeux se sont concentrés ces derniers mois sur le monde de la fiscalité professionnelle des SIE, la situation de charge a pu être ou peut être tendue dans ces endroits. Je sais aussi que ces défis sont relevés par les agents et les cadres de ces structures d'une manière qui fait honneur à la DGFiP». Il précise en outre : «il est du rôle des services centraux d'apporter des améliorations, simplifications, dématérialisations, aménagement de calendrier, qui permettent de traverser cette période».

Pour notre part, un débat contradictoire est incontournable afin de mettre à plat la situation et d'exiger des mesures rapides d'amélioration durable…La DG ne semble en revanche pas pressée d'organiser un groupe de travail, alors que les difficultés des services sont désormais connues et nécessitent des réponses rapides. Elle aurait dû au regard du malaise dans ces services et du dernier GT SIE daté, organisé un GT sur ces structures.

Dans ce qu'elle envisage, la DG laisse de côté deux aspects essentiels : l'amélioration de l'organisation du travail et des conditions de travail.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et les agents, il s'agit d'arrêter les suppressions d'emplois, de repenser l'organisation du travail sur le déploiement des outils informatiques et le développement des liaisons entre services et de soutenir le réseau (notes, formation,…) : tels sont les enjeux actuels.

La DG est-elle prête à dialoguer sur ces sujets et à prendre les décisions qui en découleraient ?

Pour notre part, nous estimons qu'il y a urgence et nous allons demander la tenue d'un groupe de travail !

SIE : des interpellations locales

Audience SIE : Les agents des SIE ont mis la DRFiP devant ses responsabilités. Marseille Novembre 2011

Qui veut gagner des missions ? Haute-Garonne en septembre 2011

Mise en demeure Juin 2011 pour la Haute-Garonne

Motion du SIE de Chartres en mai 2011

Le ras le bol des SIE dans les Pyrénées-Atlantiques en mars 2011

Le Ras Bol des agents de SIE du Cher Janvier 2011

Pause café avril Loiret avril 2011

Les oubliés de la fusion à Paris en mai 2010

Administration fiscale low cost en Ille-et-Vilaine mai 2010

Des pétitions locales Eure et Loire, Haut-Rhin, Paris, Var ont également été déposées en cours d'année.

Divers écrits nationaux dans l'Unité, des tracts et des liminaires dénoncent les conditions de travail actuelles des agents, de l'encadrement et le fait que les personnels de ces services veulent respirer.

Les numéros 945, 955, 957, 964, 965, 966, 970 de l'Unité traitent de la situation des SIE sous forme de brèves ou d'articles.

Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, BOITE 29 - 80 rue de Montreuil- 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 - union@snuisudtresor.fr - snuisudtresor.fr - Impression : Imprimerie KPIMPRESSION